

Commerce et transports

I. — TRANSPORTS ROUTIERS

LA GUERRE A REDUIT A NEANT LE MATERIEL ROUTIER TUNISIEN. GRACE AUX IMPORTATIONS ET AUSSI A L'EFFORT DE NOS ATELIERS, LA CIRCULATION POIDS LOURDS A PU REPREDRE UNE ACTIVITE PRESQUE NORMALE.

1° SITUATION GENERALE

a) Situation en 1939

- 233 AUTOCARS, soit 7.590 places.
- 702 VOITURES DE LOUAGE, soit 4.212 places.
- Transport public de marchandises : 831 VEHICULES offrant une charge utile de 4.500 tonnes.

Après le 1^{er} septembre 1939, la réquisition militaire a enlevé à la Tunisie une partie importante de ses moyens de transport, le choix portait sur les meilleures unités.

b) Situation en 1943

La situation devint extrêmement critique lorsque les troupes de l'Axe occupèrent la zone Est de la Tunisie.

Au moment de la libération totale de la Tunisie, la Régence ne disposait plus que des moyens suivants :

Voyageurs : UNE DOUZAINNE D'AUTOCARS revenus de la zone libre en bien mauvais état;

Marchandises : 357 VEHICULES, représentant un tonnage de 1.100 tonnes ayant pu échapper au pillage italo-allemand.

c) Situation actuelle

Depuis grâce, d'une part, à l'aide de l'Autorité Militaire qui a mis à la disposition de l'Economie civile un grand nombre de véhicules de récupération abandonnés par les troupes de l'Axe et, d'autre part, à l'effort constant de reconstruction déployé par les différentes entreprises, le parc tunisien a pu être reconstitué.

Il convient de tenir compte également de l'apport appréciable constitué par les IMPORTATIONS DE VEHICULES NEUFS de France (421) et d'Amérique (285).

Voyageurs

L'évolution de la situation des services réguliers de voyageurs est illustrée par le tableau ci-contre :

La carte ci-jointe montre la situation actuelle des dessertes assurées par les autocars.

Ce dispositif est complété par l'utilisation des 31 véhicules de services occasionnels (petits autocars) assurant les dessertes des marchés, et de 285 voitures de louage.

Le parc autocars doit être renouvelé en grande partie, mais les importations en ce qui concerne ce genre de véhicules se réalisent lentement; 11 véhicules sont arrivés de France.

Marchandises

La situation des transports de marchandises est reprise au tableau ci-joint :

2° COORDINATION DES TRANSPORTS

Dès la libération, l'Administration a repris les principes de la COORDINATION RAIL-ROUTE qui avaient été abandonnés pendant les hostilités et qui s'avèrent de plus en plus utiles au fur et à mesure que les chemins de fer reprennent leur activité.

La coordination est notamment assurée par un PARTAGE DU FRET ENTRE LE RAIL ET LA ROUTE, cette tâche incombe aux régulateurs des transports basés à Tunis, Sousse, Sfax et Gabès.

3° REORGANISATION DES TRANSPORTS

Voyageurs

Le Service des Transports, en dehors de la reprise des services assurés par les deux grandes Sociétés T.A.T. et S.T.T.A.S., qui desservent les grandes artères de la Tunisie, s'efforce d'établir dans chaque région des services de banlieue et des services secondaires destinés à compléter les services de grandes lignes ferroviaires et routières.

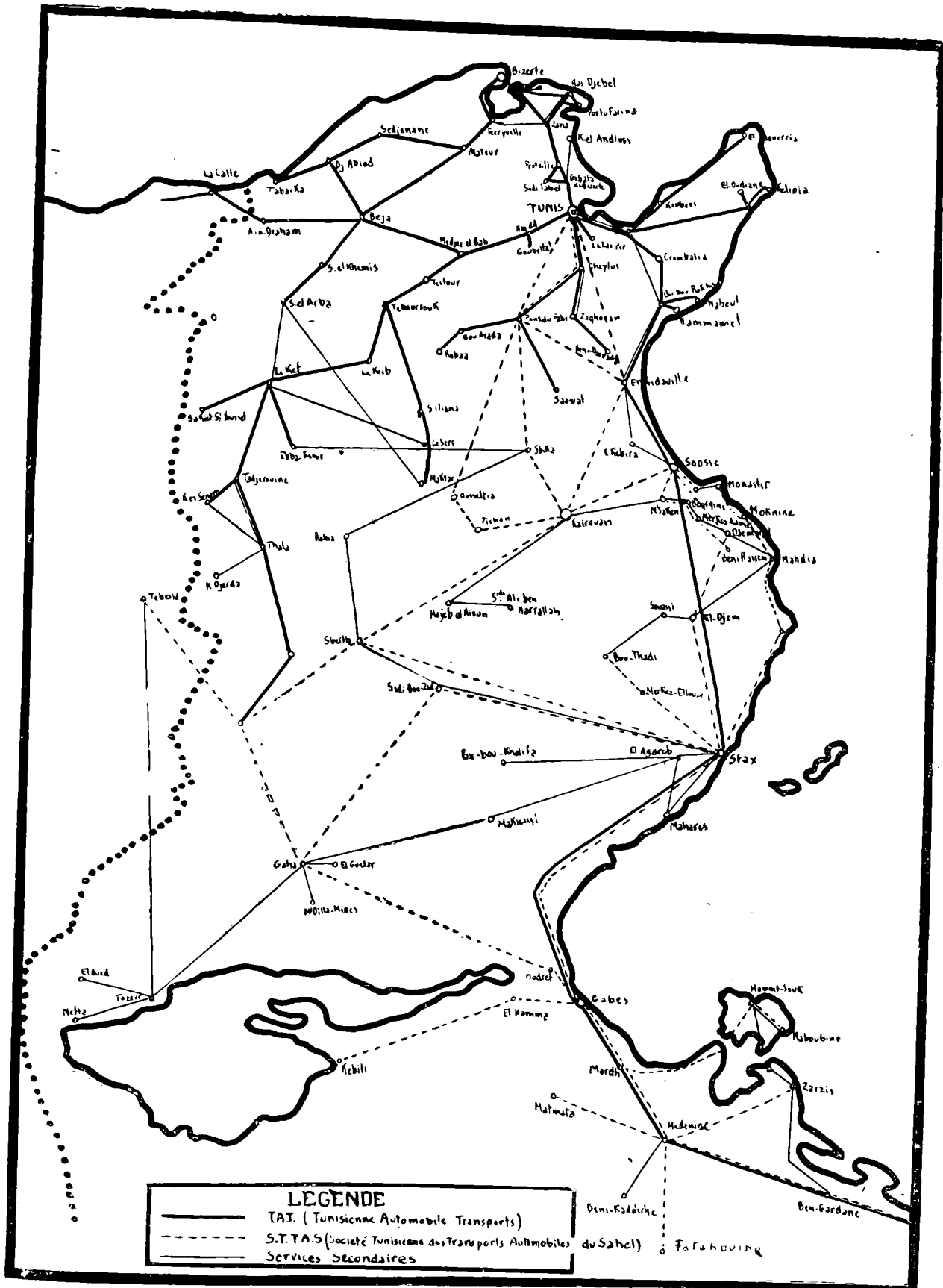
Les nouveaux services ainsi créés sont concédés par priorité à des anciens combattants.

A noter également la création des services TOURISTIQUES DE GRAND PARCOURS comme Tunis-Tripoli et Tunis-Marrakech. Le second de ces services vient d'être autorisé, mais n'a pu encore fonctionner.

Pour l'avenir, il est envisagé, dans les centres principaux (Tunis, Sousse, Sfax) la création de GARES ROUTIERES qui, placées à proximité des gares ferroviaires permettront d'assurer dans les meilleures conditions de confort et de rapidité les correspondances voyageurs et messageries.

Marchandises

Un décret du 27 juin 1946 a prévu une réorganisation générale des transports publics



de marchandises, actuellement en cours de réalisation.

Les grandes lignes de cette réorganisation sont les suivantes :

— Moralisation de la profession de transporteur public de marchandises;

— Refonte du tonnage affecté aux transports publics et répartition géographique de ce tonnage au mieux de l'intérêt général;

— Redistribution des autorisations de transports compte tenu, dans la mesure du possible, des situations acquises par les anciens transporteurs;

— Permettre l'accès de la profession de transporteur à des anciens combattants;

— Reclassement des transports privés de marchandises.

Déjà il a pu être attribué à ce jour à des anciens combattants 1.000 tonnes environ de transport public de marchandises sur un parc qui atteindra une capacité totale d'environ 5.000 tonnes.

Le Service des Transports poursuit un autre but : le renouvellement du parc constitué, en grande part, par des véhicules de prise de guerre usagés.

Ce renouvellement s'effectuera au fur et à mesure des possibilités offertes par les importations de camions neufs et particulièrement de camions de gros tonnage fonctionnant au gas-oil.

VOYAGEURS

SERVICES REGULIERS	1939		MAI 1943		SITUATION ACTUELLE	
	Nombre d'autocars	Kilométrage mensuel	Nombre d'autocars	Kilométrage mensuel	Nombre d'autocars	Kilométrage mensuel
Réseau T.A.T.....	56	160.000	5	6.000	52	220.000
Réseau STTAS.....	55	150.000	7	12.000	65	210.000
Divers	76	170.000	0	--	80	130.000
	187	480.000	12	18.000	197	560.000

MARCHANDISES

Véhicules en circulation au 16 décembre 1946

	SITUATION EN 1939		SITUATION EN MAI 1943		Situation actuelle	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre total de véhicules	Tonnage total
Transports publics (y compris régies d'Etat).....	831	4.500 t.			567 cam. 239 remor.	5.346 T.
Transports privés.....		4.500	357	1.100 t.	1.352 cam. 116 remor.	6.685 T.
	831	9.000 t.	357	1.100 t.	2.274 —	11.031 T.